

Nom et prénom : .....

**Institution Sainte-Marie**

56 avenue Clemenceau  
59300 VALENCIENNES

T. 03 27 20 06 60



**Convention financière 2019 - 2020**

*Association des Parents de l'Enseignement Libre*

- Une seule cotisation (20€ pour l'année) est due par famille. Si plusieurs enfants sont scolarisés dans l'Enseignement Catholique, elle ne sera donc appelée que pour l'aîné.

*Scolarité*

- La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement. Une facture unique dès le mois d'août vous permet de voir clairement votre engagement financier pour l'ensemble de l'année scolaire. Ce montant est réparti **en 10 mensualités**, prélevées le 07 de chaque mois.

Selon vos possibilités, chaque famille choisit le montant de sa contribution ; accepter une contribution B ou C permet de créer un fonds d'entraide puis d'accorder une réduction à celles qui rencontrent des difficultés.

**pour un 1<sup>er</sup> enfant**

Tarif A	Tarif B	Tarif C
<b>64,00 €</b>	<b>69,00 €</b>	<b>74,00 €</b>

- Les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Institution Sainte - Marie bénéficient d'une réduction spécifique :

**pour le 2<sup>ème</sup> (-10%)**

Tarif A	Tarif B	Tarif C
<b>57,60 €</b>	<b>62,10 €</b>	<b>66,60 €</b>

**pour le 3<sup>ème</sup> (-15%)**

Tarif A	Tarif B	Tarif C
<b>54,40 €</b>	<b>58,65 €</b>	<b>62,90 €</b>

La contribution des familles ne peut faire l'objet d'aucune réduction pour absence.

*Aides de l'Etat*

- Les **Bourses nationales** sont versées par l'Inspection Académique en trois fois

Plafond de ressources pour le <u>taux 1</u> : <b>105 €</b>		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>15 048 €</b>	<b>18 521 €</b>	<b>21 993 €</b>

Plafond de ressources pour le <u>taux 2</u> : <b>288 €</b>		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>8 134 €</b>	<b>10 012 €</b>	<b>11 889 €</b>

Plafond de ressources pour le <u>taux 3</u> : <b>453 €</b>		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>2 870 €</b>	<b>3 532 €</b>	<b>4 195 €</b>

- Coût réel pour 1 collégien si vous avez 2 enfants à charge (tarif A), exemples :

exemple 1

Revenu fiscal de référence	<b>18 000</b>
Enfants à charge	2
Taux de bourse	T1
Montant annuel à déduire	105

<b>Facturation finale</b>	Montant annuel	535
	Montant mensuel (10 mois)	<b>53,50 €</b>

exemple 2

Revenu fiscal de référence	<b>10 000</b>
Enfants à charge	2
Taux de bourse	T2
Montant annuel à déduire	288

<b>Facturation finale</b>	Montant annuel	352
	Montant mensuel (10 mois)	<b>35,20 €</b>

exemple 3

Revenu fiscal de référence	<b>3 000</b>
Enfants à charge	2
Taux de bourse	T3
Montant annuel <b>à déduire</b>	453

<b>Facturation finale</b>	Montant annuel	187
	Montant mensuel (10 mois)	<b>18,70 €</b>

### *Restauration et encadrement*

Pour ce service optionnel, une facture unique dès le mois d'août vous permet de voir clairement votre engagement financier pour l'ensemble de l'année scolaire (1 année scolaire = 140 repas). Ce montant est réparti **en 10 mensualités**, prélevées le 07 de chaque mois.

### **pour un 1<sup>er</sup> enfant**

½ pensionnaire (4 repas par semaine)	repas apporté
<b>74,20 €</b>	<b>53,20 €</b>

- Comme pour la contribution, les familles qui inscrivent simultanément plusieurs enfants dans l'Institution Sainte – Marie bénéficient d'une réduction spécifique :

### **pour le 2<sup>ème</sup> (-10%)**

½ pensionnaire (4 repas par semaine)
<b>66,78 €</b>

### **pour le 3<sup>ème</sup> (-15%)**

½ pensionnaire (4 repas par semaine)
<b>63,07 €</b>

L'inscription d'un ½ pensionnaire – 4 repas semaine est **annuelle et définitive après le 15 septembre**.

Un remboursement de la part alimentaire du repas peut être accordé pour toute absence d'une durée supérieure ou égale à 1 semaine.

Un externe peut déjeuner occasionnellement ; il doit pour ce faire avoir crédit sa carte au bureau de la comptable (6,00 € le repas).

## Aides du Département

- Les **Aides à la restauration** sont versées par le Conseil départemental en trois fois

Plafond de ressources pour une aide de <b>1,87 €</b> par repas		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>14 628 €</b>	<b>16 312 €</b>	<b>17 996 €</b>

Plafond de ressources pour une aide de <b>1,44 €</b> par repas		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>18 003 €</b>	<b>20 067 €</b>	<b>22 131 €</b>

Plafond de ressources pour une aide de <b>0,89 €</b> par repas		
1 enfant	2 enfants	3 enfants
<b>21 379 €</b>	<b>24 531 €</b>	<b>27 683 €</b>

- Coût réel pour 1 collégien si vous avez 2 enfants à charge, exemples :

exemple 1

Revenu fiscal de référence	<b>16 000</b>
Enfants à charge	2
Aide à	1,87
Coût réel pour un repas	3,43

**Facturation finale**

Montant annuel (140 repas)	480,20
Montant mensuel (10 mois)	<b>48,02 €</b>

exemple 2

Revenu fiscal de référence	<b>20 000</b>
Enfants à charge	2
Aide à	1,44
Coût réel pour un repas	3,86

**Facturation finale**

Montant annuel (140 repas)	540,40
Montant mensuel (10 mois)	<b>54,04 €</b>

exemple 3

Revenu fiscal de référence	<b>24 000</b>
Enfants à charge	2
Aide à	0,89
Coût réel pour un repas	4,41

<b>Facturation finale</b>	Montant annuel (140 repas)	617,40
	Montant mensuel (10 mois)	<b>61,74 €</b>

#### *Etude du soir*

Un temps d'étude est proposé après les cours (16h45 – 17h45) ; ce service optionnel requiert un engagement pour un ou plusieurs jours par semaine et implique pour l'élève la volonté d'y travailler sérieusement.

Montant annuel (4 jours)	215,00
Montant mensuel (10 mois)	<b>21,50 €</b>

Un élève peut rester occasionnellement (2,50 € l'heure).

#### *Casiers*

Pour faciliter l'organisation et alléger le cartable, un casier personnel peut être attribué. Le montant de la location est fixé à 40,00 € pour l'année ; les familles peuvent s'entendre entre-elles pour qu'un casier serve à 2 élèves.

- En cas de **difficultés particulières**, ne pas hésiter à rencontrer le Chef d'Etablissement, Jean-Christophe BALIQUE, qui peut vous proposer des solutions

Madame, Monsieur .....

en qualité de parents,

- reconnaissent avoir pris connaissance des conditions financières pour l'année 2019-2020 et s'engagent à honorer les paiements.
- certifient sur l'honneur être détenteurs du compte référencé sur le document bancaire ci-joint.

A ....., le ..... 2019.

Signature(s)

## Simulateur de calcul

Le simulateur de calcul vous permet de déterminer le montant de votre facture.

Collège : nom, prénom et classe	Régime choisi	Étude	Montant
Total année			

*Aide(s) à l'attribution de la Bourse nationale*

Revenu fiscal de référence	
Enfants à charge	
Taux de bourse	
Montant annuel <b>à déduire</b> pour 1	
Montant annuel <b>à déduire</b> pour 2	

*Aide(s) à l'attribution de l'Aide à la demi-pension*

Revenu fiscal de référence	
Enfants à charge	
Aide par repas	
Montant annuel <b>à déduire</b> pour 1	
Montant annuel <b>à déduire</b> pour 2	

Ecole : nom, prénom et classe	Régime choisi	Étude Garderie	Montant
Total année			

**Facturation finale**

Montant annuel	
Montant mensuel (10 mois)	